

Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **86 (1935)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal des délibérations du comité permanent, dans sa séance du 15 décembre 1934, à Zurich.

Présents : Tous les membres et, par moments, MM. Knuchel, professeur; Bavier, inspecteur forestier cantonal; H. Burger, directeur; H. Grossmann, inspecteur forestier d'arrondissement.

1. Admission du sociétaire nouveau suivant : M. *W. Fischer*, ingénieur forestier à Neuveville. A donné sa démission : M. *E. Fischer*, professeur, à Berne.

2. On discute à nouveau, en détail, la question de « la nouvelle carte de la Suisse », cela avec l'aide de M. H. Grossmann. Pour l'instant, on peut attendre tranquillement la suite de l'affaire et s'en remettre, en ce qui a trait aux civils qui utiliseront cette carte, aux propositions du professeur Imhof. Lors de la mise sur pied des instructions pour son exécution, l'occasion se présentera, si besoin est, d'exprimer des vœux spéciaux quant au dessin de cette carte.

3. D'accord avec la rédaction de la *Zeitschrift*, on passe en revue les moyens à employer pour lutter contre une diminution du nombre des abonnés.

Il semble que le plus simple serait d'organiser une action de propagande, en recouvrant à l'aide des agents forestiers.

4. Contrat entre l'Institut fédéral de recherches forestières et la Société forestière suisse, pour la publication de « notices ». D'accord avec M. le directeur Burger, il est convenu que, dans la mesure du possible, on continuera à appliquer ce contrat comme jusqu'ici.

5. Le comité local pour la réunion annuelle dans les Grisons a commencé ses travaux préparatoires. L'assemblée aura lieu à fin août ou commencement de septembre. Les excursions auront comme but la Haute-Engadine et le Parc national.

6. Le professeur *Badoux* achèvera, à la fin de 1934, la 20^{me} année de son travail de rédacteur du *Journal forestier suisse*. Le comité permanent lui adresse l'expression de la reconnaissance de la Société forestière suisse.

COMMUNICATIONS.

Un chauffage au bois.

Le village de *Bassins* (canton de Vaud) vient de rénover son église. Le vieux fourneau à bois, encombrant et fort laid, les tuyaux mal joints traversant toute la nef à mi-hauteur ne sont plus. Ils ont fait place à un système de chauffage nouveau, rationnel, rapide et au

bois. Bassins a, en effet, songé à ses 1000 hectares de forêts, et n'admit pas que le combustible vînt de la plaine. Qu'il en soit félicité !

Le problème n'était pas facile à résoudre. On conseille le chauffage au bois; mais placé devant le cas concret, les moyens font défaut. Le hasard a voulu que le comité de rénovation entra en relations avec un poëlier valaisan, M. Charles Duc à St-Maurice, spécialiste des chauffages d'église. Ce maître-fumiste a installé à Bassins un chauffage à air chaud, alimenté au bois, donnant toute satisfaction. Le corps de chauffe, installé dans le parvis, n'encombre plus. Un ventilateur électrique appelle l'air froid par une bouche placée dans l'église, à ras du sol. L'air traverse tous les méandres du corps de chauffe, et sa température s'élève. Il est alors expulsé par une deuxième bouche, placée à quelque 2 m de hauteur. L'air de l'église se renouvelle ainsi constamment. Après un certain temps, le ventilateur s'arrête et la circulation d'air se fait automatiquement. Toute l'installation ne coûte que 1700 francs. Nous pensons que cette réalisation pratique du chauffage d'une église, au bois, intéressera les lecteurs de ce journal et en particulier les forestiers. Ch. Gonet.

CHRONIQUE.

Cantons.

Genève. *Création d'une réserve scolaire forestière.* Il est bien rare que nous ayons ici l'occasion de signaler quelque fait intéressant concernant les forêts de ce canton. Cela pour la raison surtout que la forêt genevoise n'a qu'une étendue très restreinte (2600 ha) et que, d'autre part, celle-ci appartient presque exclusivement aux propriétaires particuliers. La forêt publique y manque presque totalement.

Une conséquence de cet état de choses, certainement regrettable, c'est que les *bois de haute futaie manquent complètement à Genève.* (Nous n'envisageons pas ici les parcs, qui sont nombreux et riches en beaux arbres.) Ce ne sont que taillis simples et broussailles, fortement parcellés et dans lesquels le *chêne pédonculé* est l'essence prédominante (⁹/₁₀). Maigres boisés qui ne sauraient fournir autre chose que du bois à brûler et où les plantes même de dimensions moyennes manquent.

Cet état de choses a suggéré l'idée, à la commission cantonale pour la protection de la Nature (Président : M. le Dr *Revillod*), de procéder à l'achat de quelques-unes de ces parcelles, en vue de leur conversion en *haute futaie*. Cela afin de pourvoir montrer aux jeunes écoliers genevois ce qu'il faut entendre par là. Désir, on l'avouera, bien légitime !

Mais où trouver pour cela les moyens financiers indispensables ? La commission sus-nommée s'est adressée au comité de la *Ligue*